



COAT-MÉAL

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPAL

1^{er} MAI 2020



CONFECTION DE MASQUES EN TISSU

Soucieuse d'apporter son aide dans la lutte contre la pandémie, dans la mesure de ses possibilités, la municipalité a commandé un lot de 1 000 masques alternatifs à destination de la population. Ceux-ci devraient être livrés fin mai. Une distribution sera organisée, dont les modalités seront précisées ultérieurement.

Par ailleurs, la Mairie organise la confection de masques en tissu grand public « adultes » pour la population sur le principe de l'entraide et du bénévolat. **Pour ce faire, nous lançons un appel aux dons de tissus et/ou élastiques ainsi qu'aux couturiers(ères)** qui peuvent confectionner les masques à domicile avec leur matériel (machine et fil). **Les dons recherchés sont du tissu 100% coton et des élastiques plats 1 cm de large maxi et des bobines de fil (de bonne qualité).**

Les couturiers(ières) doivent s'inscrire auprès de la mairie au 02.98.84.58.32 ou par mail à adjoints.mairie.coat-meal@orange.fr

Les dons seront à déposer en Mairie (samedi 2 mai de 11 H à 12 H puis les lundi, mardi et jeudi matin) et un agent ou un élu se chargera ensuite de les distribuer aux couturiers(ières). Ceux-ci déposeront les masques confectionnés à la mairie. Tous les déplacements doivent se faire avec l'attestation de déplacement dérogatoire, en cochant la dernière case : participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

La Mairie remercie par avance toutes les personnes qui s'impliqueront dans ce projet.

Il ne sera évidemment pas possible de fabriquer des masques pour tous les habitants. Aussi, seront privilégiées les personnes vulnérables. Il est demandé aux personnes intéressées de se faire connaître en mairie, par téléphone ou par mail. Celle-ci devront signer un document déchargeant la mairie de toute responsabilité en cas d'infection malgré le port du masque fourni par nos services.

RENTREE A L'ECOLE

L'école accueille depuis le début de cette crise les enfants des soignants. La garderie est également assurée.

Notre gouvernement a annoncé, à partir du 11 mai, une réouverture progressive des écoles sur la base du volontariat. A cet effet, nous réfléchissons à sa mise en œuvre concrète, avec les enseignants, les agents et des représentants des parents.

Si certains points sont assez faciles à régler : les entrées/sorties et les récréations décalées, des accès différents aux classes, les fréquences de désinfection, nous sommes toujours en attente de directives claires sur d'autres questions. Notre prestataire de restauration fonctionnera. Nous nous mettrons en relation avec lui dès lundi pour connaître les modalités de livraison et le type de repas fourni.

L'organisation qui sera mise en place va dépendre du nombre d'enfants présents à l'école.

Nous avons donc besoin de connaître vos intentions sur ce sujet : vos enfants seront-ils présents ou pas à l'école, à la cantine et à la garderie.

Pour ce faire, chaque famille doit adresser un mail à : adjoints.mairie.coat-meal@orange.fr pour donner cette information, pour lundi matin dernier délai.

Nous sommes conscients de la difficulté pour vous de prendre la décision d'envoyer ou pas vos enfants à l'école, mais soyez assurés que nous ferons le maximum pour les accueillir dans de bonnes conditions et le Maire et l'Adjoint à l'Enfance sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Des informations plus précises seront adressées par mail à toutes les familles, au fur et à mesure des décisions prises.

MAIRIE

La mairie est fermée au public jusqu'à la fin de confinement. Une permanence physique est assurée de 8 H 15 à 12 H les lundis, mardi, jeudi et vendredi. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 98 84 58 32 ou par mail : mairie.coat-meal@orange.fr. Des rendez-vous pourront être prévus pour les situations urgentes. Si des modifications interviennent au cours du mois de mai, elles seront annoncées par voie de presse.

Personnes âgées ou fragiles : si vous avez connaissance de cas de personnes seules, âgées, dépendantes ou fragiles et qui ne bénéficient pas d'assistance de proches ou d'organismes, merci de prévenir la mairie.

ETAT CIVIL

Naissances : Clément SIMON, le 30 mars, Inès JEAN LE BIHAN, le 10 avril.

URBANISME (documents téléchargeables sur <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>)

Accord suite à déclaration de travaux : DERRIEN Yann, 1 Impasse de Kerper, pour des panneaux photovoltaïques.

JOURNEE DU CITOYEN

Les jeunes nés en mai 2004 doivent se faire recenser dès leurs 16 ans. Actuellement, privilégiez l'inscription par Internet sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

CONCILIATEUR DE JUSTICE DU CANTON DE PLABENNEC

Les permanences du Conciliateur de justice du canton sont évidemment suspendues. Toutefois, et dans certains cas seulement, il est possible de saisir le conciliateur par courriel. Suivant le cas, il pourra prendre en charge le dossier et effectuer certaines démarches par téléphone ou courriel... afin de rechercher une solution amiable au problème soulevé, sans pour autant acter l'accord par un constat d'accord (qui nécessite la présence physique des intervenants). Les personnes qui le jugent utile peuvent ainsi saisir le conciliateur, à l'adresse suivante : jean-pierre.lussou@conciliateurdejustice.fr

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS KELEIER KUMUNIEZH KUMUNIOU BRO AN ABERIOU

COVID19 - ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre de l'application des mesures gouvernementales relatives à la crise sanitaire du COVID-19 et afin de faciliter et d'encourager le confinement des habitants du Pays des abers à leur domicile la CCPA a pris, jusqu'à nouvel ordre, les dispositions suivantes :

- L'hôtel de communauté est fermé physiquement au public. **Nos services sont joignables tous les matins de 9h à 12h au 02 98 37 66 00.** Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse suivante : accueil@pays-des-abers.fr

- **Le service de ramassage des ordures ménagères** : La collecte des déchets est susceptible de subir des perturbations. Pour autant les jours de sortie des bacs individuels restent inchangés. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, nous vous recommandons de le laisser en extérieur il sera ramassé les jours suivants.

Ramassage en mai : les lundis 11 et 25.

La Direction de la CCPA a échangé avec la gendarmerie concernant les déplacements pour le dépôt des déchets aux points d'apports volontaires. Ce dépôt étant un enjeu de salubrité publique il est possible de vous y rendre munis de votre autorisation. Cependant, aucun dépôt au sol à proximité des points d'apports volontaires n'est autorisé afin de faciliter le travail des services mais également pour des raisons d'hygiène.

Les déchèteries et aires de déchets verts sont fermées. Tout dépôt devant ou à proximité de ces sites est également strictement interdit. Des contrôles seront effectués et les contrevenants feront l'objet de poursuites.

- **Service eau et assainissement** : En cas d'urgence, merci de contacter le 02 30 26 02 82 ou sea@pays-des-abers.fr

- **La Maison de l'Emploi** : La maison de l'emploi est également fermée au public. Un accueil téléphonique aux horaires habituels d'ouverture est disponible pour le point accueil emploi au 02 90 85 30 12 ou accueil.emploi@pays-des-abers.fr, pour le PLIE defiemploi@pays-des-abers.fr et la mission locale acc-land-lesn@mission-locale-brest.org

- **Le port de l'Aber Benoit** : Les bureaux du port du Vill (Landeda) et du Stellac'h (Saint-Pabu) seront fermés et le service de gestion des mouillages de l'Aber Benoit fortement perturbé. Il est demandé à l'ensemble des usagers des mouillages de l'Aber Benoit de ne pas mettre à l'eau leur bateau avant que la situation s'améliore. Le service reste joignable par téléphone uniquement pour les urgences au 06 19 87 75 39.

En fonction de l'actualité et des décisions gouvernementales, la CCPA communiquera sur l'évolution du fonctionnement de ses services. Merci de votre compréhension.

REOUVERTURE PROGRESSIVE DES DECHETERIES

Les déchèteries du territoire sont à nouveau ouvertes. Les horaires d'ouverture sont de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H, du lundi au samedi.

Chaque jour ne seront autorisés que les véhicules dont le dernier chiffre du n° d'immatriculation du véhicule et de la remorque se terminent par le même chiffre que celui du jour du mois, ainsi le 4 mai ne seront admis que les véhicules et remorques dont le n° se termine par un 4. Le 18 mai, ceux se terminant par un 8...

Exemple ancienne plaque : 123 AB 29, prendre le 3, nouvelle plaque : BA 335 YX, prendre le 5.

Les personnes devront être seules et munies d'une pièce d'identité ou d'un document prouvant que leur résidence principale est bien dans une commune de la CCPA.

Sur place : il n'y aura pas d'aide au déchargement d'objets lourds ou encombrants, les usagers devront se munir de l'attestation dérogatoire en cochant la 2° case, et en précisant « déchèterie ».

Une dérogation est accordée aux personnels soignants pour leur permettre un accès tous les jours aux cinq sites.

Plus d'information : 02 98 37 66 00 ou accueil@pays-des-abers.fr

VIE DES ASSOCIATIONS – BUHEZ AR C'HEVREDIGEZHIOU



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, Espace la Fontaine.

La bibliothèque est fermée jusqu'à la fin du confinement. Les modalités de déconfinement progressif ne sont pas encore arrêtées. Les abonnés en seront informés individuellement par mail et un affichage sera fait sur la porte de la bibliothèque.

ASCM

* Prochaine collecte de journaux le 6 juin de 11 H à 12 H si les directives sanitaires le permettent. En attendant, si vous voulez vous débarrasser de vos journaux, un ramassage à domicile est possible. Tél. au 02 98 84 51 77 ou 02 98 84 57 59.

CLUB DES VIOLETTES

Tenant compte de la situation sanitaire actuelle et des recommandations du gouvernement, les responsables des clubs du secteur des Moulins Générations Mouvement, les aînés ruraux ont décidé de maintenir la fermeture des clubs jusqu'au 1^{er} septembre 2020. Toutes les activités du secteur et des clubs sont annulées jusqu'à cette date. Les responsables du secteur sont conscients des difficultés rencontrées par chacun des adhérents. Cependant, dans la situation actuelle, l'important est la protection des adhérents et la préservation de leur état de santé. Le cas échéant et pour tenir compte de l'évolution des choses, les responsables du secteur des Moulins reviendront vers les adhérents pour de nouvelles dispositions. Prenons soin de nous : restons chez nous.

INFORMATIONS DIVERSES – KELEIER A-BEP-SEURT

SECOURS CATHOLIQUE DE PLABENNEC

Permanence téléphonique assurée pendant le confinement : 06 35 64 05 94.

LA MAISON FAMILIALE DE ST RENAN, 4 ROUTE DU MENGLEUZ

Organise le vendredi 5 juin (17–20 heures), une soirée « portes ouvertes » afin de présenter ses différentes filières de formation par alternance : 50 % du temps en entreprise et 50 % du temps à la Maison Familiale.

FORMATIONS INITIALES : 4^{ème} et 3^{ème} d'orientation avec des stages multi-professionnels, CAP(A) « Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural » 2 ans : stages dans les secteurs des services à la personne et vente-accueil, Bac Pro « Services aux Personnes et aux Territoires » 3 ans : stages dans les secteurs des services : santé, social et animation des territoires,

FORMATIONS CONTINUES : Préparation à l'entrée aux écoles paramédicales et sociales, CAP Accompagnant éducatif Petite Enfance (ancien CAP Petite Enfance) : 1 an.

Renseignements et informations au : ☎ 02.98.84.21.58 par mail : mfr.st-renan@mfr.asso.fr – sur notre site : www.mfr-strenan.com. Inscriptions sur rendez-vous.

COLLEGE SAINT ANTOINE LA SALLE– LANNILIS :

Vous souhaitez inscrire votre enfant au collège Saint Antoine La Salle à la rentrée prochaine.

Nos équipes sont actuellement en télétravail. Nous vous invitons à nous contacter par mail à l'adresse suivante : secretariat@collegesaintantoine.fr et nous vous indiquerons alors la procédure à suivre.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Malgré les mesures de confinement prises pour limiter la propagation du COVID-19, la Communauté de communes du Pays des Abers (CCPA) et la commune de Coat-Méal mettent tout en œuvre pour que le dispositif de lutte contre le développement du frelon asiatique par destruction des nids soit opérationnel.

Ainsi, comme les années précédentes, en cas de découverte d'un nid suspect et uniquement lorsque vous l'avez localisé, contactez votre mairie qui fera déplacer son référent afin de :

- Confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique ;
- Si possible, détruire le nid lorsqu'il est à son stade primaire ;
- Vous indiquer la marche à suivre afin de faire éliminer votre nid par un professionnel. La destruction du nid de frelon asiatique sera prise en charge par la CCPA.

Dans le contexte actuel, tout contact avec les opérateurs (réfèrent communal et personnel de l'entreprise spécialisée) pendant l'intervention devra se faire dans le plus grand respect des gestes « barrières » et en respectant une distanciation suffisante.

PERMANENCE TELEPHONIQUE DU CLIC GERONTOLOGIQUE

Durant le confinement lié au COVID 19, le CLIC gérontologique Lesneven-Les Abers, service public d'information pour les personnes de 60 ans et plus, vous renseigne, par entretien téléphonique, sur les droits des personnes retraitées et toutes les questions liées au maintien à domicile.

Contact du lundi au vendredi de 9h à 12h au 02 98 21 02 02.

LE CHANT DE LA TERRE

Le Chant de la Terre continue une partie de ses activités pendant le confinement avec des ateliers chant en ligne pour les adhérents mais aussi des ateliers de chant accessibles à tous et à pratiquer en famille, c'est l'occasion de découvrir! Des séances individuelles de chant adultes et de chant prénatal sont aussi possibles sur RDV en ligne. Pour vous accompagner également les ateliers du changement proposent des pratiques de méditation, de gestion émotionnelle et de mise en cohérence. Et pour continuer à rêver, des contes en libre accès pour petits et grands. Renseignements : Karine Seban 06 37 59 25 79. Retrouvez toutes les infos sur notre agenda et nos vidéos sur www.assolechantdelaterre.com

PETITES ANNONCES – KEMENNADENNOU

*Taxi de l'Iroise, transport de malades assis, 02 98 48 10 74, appel gratuit www.taxideliroise.com

* Aurélie Bernicot et Aurélie Burdin, Cabinet Infirmier à Coat-Méal, 1 rue de l'Aber Benoît. Soins à Domicile et au cabinet 7 jours /7 sur rendez-vous, permanence sans RDV les lundi et jeudi de 11 H 30 à 12 H 00. Téléphone : 02 98 32 00 73 et 06 73 33 13 63.

* A vendre pack plancha gaz avec chariot inox, 2 feux, avec tous ses accessoires, entièrement neuve, jamais servie. Marque professionnelle : Tonio. Prix de vente : 250 €. Tel : 06.50.16.38.22.

**Prenez soin de vous, de vos proches.
Soyons solidaires, ensemble nous sortirons de cette crise
sanitaire.**